

Loi Macron : un vrai danger pour l'industrie

Le projet de Loi Macron contient de nombreuses attaques défavorables aux salarié-e-s et aux chômeur-ses. S'il ne fallait en citer que quelques-unes : travail du dimanche (volonté de déroger aux 5 dimanches par an pour aller jusqu'à 12, même si les débats parlementaires actuels semblent revenir dessus), modification du travail de nuit (soirée), cession de plusieurs actifs de l'état (privatisations), énième casse des Prud'hommes mais aussi de l'inspection du travail, etc. Si le travail du «dimanche» et de nuit existent déjà dans plusieurs de nos secteurs, ils sont souvent encadrés par nos conventions collectives respectives - quand elles existent, sont appliquées et plus favorables que le code du travail -, la tendance générale est de revenir aux contreparties en terme de salaires ou de repos compensateur. Du côté des nombreux litiges dans nos secteurs industriels, qui né-

cessitent une justice prud'homale ou un rôle accru de l'inspection du travail, ça n'ira pas en s'arrangeant, puisque le patronat aura plus de libertés et moins de contrôle : tout dépendra du rapport de force local, alors que nous subissons depuis des années un chantage à l'emploi et des centaines de milliers de suppressions. La mise en avant de liaisons autocar moins chères que le train posent des questions sur la concurrence imposée entre transports, la privatisation, l'impact environnemental, les choix tarifaires de l'Etat concernant la SNCF et les choix industriels qui sont faits en France. C'est un grand pôle industriel public français (et même européen) prenant en compte les intérêts des salarié-e-s et de la population, avec une vraie planification démocratique, qui permettra de résoudre la question de l'emploi et de l'industrialisation.

Défendons les instances syndicales !

La négociation qui a pris enfin (mais pas définitivement, malheureusement) entre les organisations syndicales représentatives au niveau national et le patronat n'avait qu'un but : casser les institutions représentatives du personnel (CHSCT, CE, DP) - en revenant sur les prérogatives de certaines, en les fusionnant, en baissant le nombre d'heures de délégation - et simplement faire reculer la présence syndicale dans l'entreprise. Si cette négociation n'a pas abouti, les dangers ne sont pas pour autant écartés, et il faudra redoubler de

question de droits nouveaux ! A côté de ça, le projet Macron contient lui aussi de nombreux reculs (cf. ci-dessus) dénoncés par le collectif pour la santé des travailleur-euse-s, dont Solidaires est membre. Une pétition nationale intitulée «*Pour ne plus perdre sa vie à la gagner*» a été lancée aux côtés d'autres syndicats comme la CGT ou la FSU,

l'inspection du travail ainsi que plusieurs associations ! Elle est disponible ici pour signature : pournousperdresaveialagagner.wesign.it/fr : «*Nous acteurs du mouvement syndical et de la santé*

**COLLECTIF
POUR LA SANTÉ
DES TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS**

au travail (...) appelons à une mobilisation et à l'organisation d'états généraux pour défendre et améliorer les droits collectifs des travailleurs en matière de santé au travail». Rendez-vous au meeting le 11 Février 2015 à 18H30 à l'espace Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan 75002 Paris (métro sentier).



adresses,
téléphones
& courriels
utiles

Union Syndicale
Solidaires Industrie
144 Boulevard de la Villette
75019 Paris
Tel : 01 58 39 30 16
casi@solidaires-industrie.org

Secrétaire :
Julien Gonthier - 06.30.55.33.56

Trésorier :
Laurent Volonté - 06.29.62.43.33

Référent formation :
Francis Fontana - 06.30.71.78.22

Référent juridique :
Pascal Guesdon - 06.73.31.61.78

Référent Presse :
Laurent Lacoste - 06.67.01.72.37

Référent « luttes » :
Mohammed Khenniche -
06.66.61.04.12

Pour toutes les demandes
générales et collectives, joindre
directement le CASI.

Les inscriptions aux formations
sont à faire au nom du syndicat
départemental ou régional de
l'industrie. Le calendrier est dis-
ponible sur ce lien : <http://www.solidaires.org/rubrique138.html>

La circulaire n°38 de l'Union
vient d'être diffusée. Vous pou-
vez la retrouver sur le site dans
la partie habituelle.

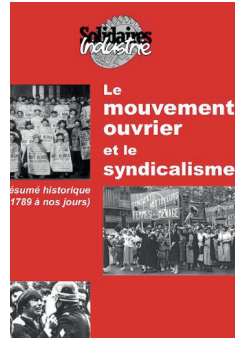
le coin des élections

Quelques résultats (merci d'envoyer régulièrement vos informations au CASI) : **SUD Industrie 39**, qui vient de se créer, est majoritaire depuis début février dans l'entreprise de l'agro-alimentaire des fromageries BEL, avec 3 élu-e-s CE titulaires sur 5 (dont 3 sur 4 au premier collège) et 4 délégué-e-s du personnel. SUD est désormais le premier syndicat aux fromageries Dole. **SUD Michelin** obtient quant à lui sur le site de Joué-Les-Tours (37) près de 60% des voix tous collèges confondus, avec 225 voix sur 380 votant-e-s. Majoritaire, SUD Michelin obtient plusieurs élu-e-s en CE et 5 titulaires sur 7 en délégué-e-s du personnel. Des résultats qui sont de véritables plébiscites !

rappel

L'Union syndicale Solidaires industrie a publié il y a quelques années une brochure très complète sur le mouvement ouvrier et le syndicalisme de 1789 à nos jours.

Au regard de l'actualité, cela ne fera pas de mal de s'y (re)plonger. Vous pouvez



la consulter librement et gratuitement sur notre site internet, et directement à l'adresse suivante :

<http://www.solidaires-industrie.org/Le-mouvement-ouvrier-et-le>

DES LUTTES - LE COIN DES LUTTES - LE COIN DES LUTTES - LE

Liberté d'expression : dans l'entreprise aussi ?

Solidaires
contre
TOUS
les fascismes
qu'ils soient
nationalistes ou
religieux

De nombreuses équipes de Solidaires industrie se sont mobilisées contre les fascismes, qu'ils soient religieux ou nationalistes, après les attentats commis notamment contre le journal Charlie Hebdo, en participant aux manifestations nationales, en prenant position dans l'entreprise et/ou en diffusant le matériel national. Chez bombardier, l'entreprise tente de sanctionner le secrétaire SUD du CHSCT (Karim) après qu'il ait défendu face à d'autres salarié-e-s le refus de tout amalgame (communiqué en ligne). Chez General Electric, l'entreprise, qui acheté des milliers d'exemplaires en «soutien»... a refusé de publier le tract SUD sur l'intranet, au motif qu'il ne concernait pas que le site «de Belfort». Enfin, à Renault, un délégué (Gwen) a été sanctionné pour avoir refusé de serrer la main à son responsable. Décidément, la liberté d'expression et de conscience n'ont pas la même signification pour tout le monde, surtout pour le patronat !

COORDINATION SOLIDAIRES CAOUTCHOUC (AVEC SUD-CHIMIE ET SUD-MICHELIN)



La représentativité de notre Union, obtenue dans la Convention Collective Nationale du caoutchouc (parmi des dizaines d'autres), nous a permis depuis plus d'un an de siéger dans les instances paritaires et de faire valoir l'intérêt des salarié-e-s face à ceux du patronat.

Retrouvez les compte-rendus de la coordination caoutchouc solidaires et des courriers adressés à cette adresse : <http://www.solidaires-industrie.org/-Coordination-Sud-Solidaires->